SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 28/10/2026

Réponse à l'interpellation n°30 :
« Rue Willems : après deux mois de fermeture, où sont les compensations promises aux commerçants ? ; Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal PS » (ordre du jour complémentaire)

Le Conseil prend connaissance.

Monsieur le Conseiller,

Depuis l'annonce de ces travaux, nous entretenons des contacts réguliers avec les commerçants concernés. Nous les avons également rencontrés officiellement afin d'échanger sur leur situation, et les discussions avec les services compétents se poursuivent.

En ce qui concerne la prime communale destinée aux commerçants en cas de travaux, notre règlement prévoit l'octroi d'une prime de 2000 € lorsque les travaux s'étendent sur une période de deux mois consécutifs au minimum. À ce jour, les travaux ont été réalisés de manière intermittente et pas sur une période de deux mois. Toutefois, Vivaqua avait annoncé une période de travaux continus de plus de deux mois à partir de janvier 2027.

Il convient dès lors d'attendre la confirmation officielle des dates de début et de fin des travaux par les Travaux publics. Dès que ces éléments seront établis, nous pourrons examiner la situation au regard du règlement en vigueur et prendre les mesures qui s'imposent.

En ce qui concerne la prime régionale, les commerçants peuvent introduire une demande à partir de 29 jours de travaux consécutifs. Il y a eu des travaux du 31 août au 12 octobre, donc la condition est remplie.

Par ailleurs, la communication officielle des Travaux publics sera également indispensable pour permettre l'introduction d'une demande de prime auprès de la Région.

Les Classes moyennes sont pleinement mobilisées et disponibles au quotidien et pour informer les commerçants et pour les accompagner dans leurs démarches s'ils souhaitent introduire une demande de prime.

Je vous remercie de votre attention.